ID: 040-214003329-20241118-20241811_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'YCHOUX

Séance du 18 novembre 2024

Membres en exercice: 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 07.11.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-huit heures,

le Conseil d'Administration du CCAS d'YCHOUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses

séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CASTAGNÈDE, Président du CCAS

et après convocation régulièrement faite.

Présent(e)s: Mme Stéphanie ABALLONI - Mme Véronique ESCAICH - Mme Marie-Madeleine CHARRIER - Mme Monique GAUTIER - Mme Ludiwine MOUNEYRES - Mme Isabelle SULPICE M. Vincent CASTAGNÈDE - M. Gérard CARRÈRE - M. Victor LOURTIES - M. Vincent VILARD

Absente: Mme Stéphanie KREMER

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme Sonia LIHAN avait donné pouvoir à Mme Stéphanie ABALLONI

Mme Valérie CHEVALLIER avait donné pouvoir à Mme Ludiwine MOUNEYRES

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie ABALLONI

Objet de la délibération n°20241811 2:

Admission de créances éteintes

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état du titre irrécouvrable transmis par Monsieur le Trésorier Principal de PARENTIS-EN-BORN pour leguel il a été demandé l'apurement en créance éteinte.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet, en créance éteinte le titre de recette dont le montant s'élève à :

Budget CCAS:

Compte 6541:

8 € pour l'année 2024

Soit un total de 8 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget CCAS à l'article 6541.

Le Secrétaire,

Le Président,

Vincent CASTAGNÈDE

Stéphanie ABALLONI